

L'an 2016, le vendredi 5 août à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sous la présidence de M Jean Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 1 août dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : 15

Membres présents : ML MARLIOT, MD CACHEUX, G LECOCQ, S FIEVET, C DELOBELLE, S HOTTON, E PISKULA, JL ABRAHAM, T WALEMME et JM TORDOIT.

Procurations : S FAUQUEUX , M FERCOQ, F BRICOUT, A HEGO, G BAVAY respectivement à S FIEVET, C DELOBELLE, JM TORDOIT , JL ABRAHAM et T WALEMME.

Mme MD CACHEUX est nommée secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, M le maire fait lecture aux conseillers d'un courrier émanant de Mme GENSANE, demeurant rue de Rieux, courrier dans lequel elle se plaint du stationnement de véhicules « ventouses » sur les deux trottoirs de cette même rue.

M le maire indique avoir déjà averti les services de la gendarmerie, tout comme Mme GENSANE l'avait fait elle-même mais relancera à nouveau ceux-ci.

ARIL PERI-SCOLAIRE

Suite à la lecture du précédent compte rendu, M DELOBELLE se fait confirmer par Mr le maire que les factures, reçues avec retard dont le montant total se chiffre à 4364€97 et pour lesquelles le conseil municipal souhaitait la mise en prescription donc le non-règlement seront bien intégrées au bilan de l'année 2016 et de ce fait réglées par l'intermédiaire de la facture d'équilibre.

Mme HOTTON souhaite que le montant de celle-ci soit indiquée de manière distincte sur la fiche bilan 2016 de façon à pouvoir la déduire de la somme à payer.

M le maire indique que la demande sera faite mais qu'il faudra certainement une délibération afin que le percepteur puisse valider la déduction de cette somme par rapport à la facture d'équilibre 2016 que nous recevrons.

Profitant de cet échange, M le Maire indique aux membres du conseil municipal que la hausse du prix du repas pris à la cantine (4,00€ au lieu de 3,00€) décidé lors de la dernière réunion du conseil municipal semble trop élevée pour les parents qui en ont eu écho. Il propose aux conseillers de revoir celle-ci et d'en baisser le prix.

Le prix de 3,50 € est accepté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DE L'AFR

Des courriers ont été envoyés aux propriétaires de plus de 5 ha comme souhaité lors de la dernière réunion. Seules 6 réponses positives ont été réceptionnées sur la trentaine de courriers envoyés, pour 5 postes à pourvoir (3 titulaires et 2 suppléants). En fonction de ces réponses, le conseil municipal nomme 4 propriétaires de Carnières à savoir : Michel PATOUX, Josette LOISEL, Bernard TORDOIT et Claude VAILLANT ainsi que Philippe VAILLANT demeurant à CAMBRAI. M Georges MOTTE demeurant à CAUROIR ayant souhaité également postulé pourrait quant à lui être nommé par la chambre d'agriculture.

REMPACEMENT DE L'ARMOIRE ELECTRIQUE A LA SALLE DES SPORTS

M le Maire indique aux membres du conseil que l'armoire électrique de la salle des sports n'est plus en parfait état et qu'il serait bon d'en changer.

L'électricien contacté à savoir : JM VERMEIL propose un devis de 2.614,48 € HT.

Les conseillers municipaux acceptent ce devis à l'unanimité.

ECLAIRAGE PUBLIC A BOISTRANCOURT

M le maire fait remarquer à l'assemblée que l'accès de la rue de la ferme, rue qui connaît un trafic relativement conséquent, n'est pas desservi en éclairage public et que cela le rend dangereux.

Contacté, le service éclairage public de la 4C qui en a la compétence propose un devis de 3.311,75 € HT pour la pose d'un mât et d'une lampe.

Sachant que la 4C prendra 50% de la dépense à sa charge le conseil municipal par 14 voix pour et une voix contre donne son accord pour l'installation d'un point lumineux à l'angle de la rue de la Ferme et de la rue de Caudry au hameau de Boistrancourt.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Dans le cadre des projets de territoire dont le département souhaite être partenaire et solidaire, celui-ci à instaurer 3 dispositifs pour que les communes puissent se positionner.

M le maire indique à l'assemblée que notre commune peut être intéressée et concernée par deux de ces dispositifs à savoir : L'aide départementale aux villages et Bourgs et l'accompagnement aux projets d'aménagement de trottoirs le long des routes départementales.

Aide Départementale aux Villages et Bourgs

Dans ce dossier M le maire propose d'y inscrire :

L'extension et la mise en accessibilité de l'école au 27 rue Pasteur et la rénovation de la cantine pour un montant de dépenses de 272 993,75€ HT

La réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue Victor Hugo pour un montant de 90.575,00 € HT et celle des trottoirs de la rue dite de l'Ange pour un montant de 31 575,00 € HT

L'aménagement des trottoirs et bordures le long des routes départementales

L'aménagement des trottoirs et bordures de la rue du Général Leclerc, route départementale 118, pour un montant de 116 333,00 € HT.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour ces demandes de subventions et autorisent M le maire à déposer ces 3 dossiers.

DOSSIER DE MAITRISE D'ŒUVRE : RUE DU GAL LECLERC

Le conseil départemental ayant donné la possibilité de bénéficier d'une aide pour l'aménagement des trottoirs et des bordures le long des routes départementales il convient de choisir un maître d'œuvre pour monter le dossier de demande de subvention et ensuite pour le suivi des travaux.

Contacté, le cabinet CIBLE VRD propose ses services pour un montant de 8 600,00 € HT

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

SUBVENTIONS

Dans le cadre des festivités des 13 et 14 juillet, le club de basket qui était responsable de la partie restauration a servi, à la demande M le Maire, des consommations et de la restauration, aux musiciens, danseurs et animateurs de cette soirée pour un montant de 400,00 €. M le maire propose que le montant de ce service lui du 11 novembre soit payée à la paroisse St Joseph pour la durée du mandat soit jusqu'au 31/12/2019.

Une subvention de 310,00 € est également proposée pour le Millénium Show pour la prestation de danse effectuée lors de la soirée du 13 juillet 2016

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donne leur accord pour le paiement de ces 3 subventions

AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE DU SAGE ESCAUT AU CENTRE DE GESTION 59

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'Affiliation du Syndicat Mixte du SAGE Escaut au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord à partir du 1^{er} Janvier 2017.

NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte :

Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT et PHALEMPIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompes*, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)

➤ Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de NEUVIREUIL, SAINS-LEZ-MARQUION et VIS-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompes*, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la

consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

➤ Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BELLONNE, GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT et OISY-LE-VERGER (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

➤ Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville de DENAIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)

➤ Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé (SIARC) (Nord) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

➤ Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de COUCY-LES-EPPES et EPPES (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif ».

RENOUVELLEMENT DE CONTRATS CUI

M. le Maire propose le renouvellement des contrats uniques d'insertion des employés municipaux suivants :

- M. Bruno LESTA né le 25 janvier 1963 à Valenciennes, domicilié à Carnières pour une durée de 12 mois prenant effet au 1^{er} août 2016

- Mme Dominique BRUSS née le 28 juillet 1969 à Cambrai, domiciliée à Carnières pour une durée de 12 mois prenant effet au 7 septembre 2016.

Après délibérations, les conseillers municipaux autorisent, à l'unanimité, lesdits renouvellements et accorde à Mr le maire la possibilité de les proposer et de les signer s'ils sont acceptés

La séance est levée à 22h05